

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Collectif de la Vallée de Chauvry**

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL SYNDICAL**

Procès-verbal n°: 002 -2014

Du : Jeudi 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril à 20 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier Dagonet, Président,

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Messieurs Gérard Wagentruz et Patrice Glandières,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Messieurs Jacques Delaune, Raphaël Barouch et Monsieur Hugues Ribiollet arrivé en séance à 20h50

ETAIT ABSENT :

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Délégués suppléants de la Commune de Chauvry :

Messieurs Didier Renault et Pierre Aussel

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire du SIACVC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice Glandières

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Monsieur Patrice Glandières soit secrétaire de séance, étant donné qu'il est le benjamin de l'assemblée, après Monsieur Hugues Ribiollet qui est absent.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme **Monsieur Patrice Glandières** comme secrétaire de séance.

003 - 2014 – Installation du Comité Syndical :

Le Comité Syndical,

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Monsieur Le Président rappelle que suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, il convient d'installer les délégués au sein du comité syndical.

Pour se faire chaque commune a transmis la liste des Conseillers Municipaux qui ont été nommés délégués titulaires ou suppléants pour le SIAC de la Vallée de Chauvry.

Pour mémoire le nombre de titulaires est trois et deux suppléants par commune Membre.

Commune de Béthemont-la-Forêt, en séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014, ont été désignés :

Délégués Titulaires :	Didier Dagonet Gérard Wagenstrutz Patrice Glandières
Délégués Suppléants :	Stéphane Brunetti Régis Rousseau-Caffier

Commune de Chauvry, en séance du Conseil Municipal du 4 avril 2014, ont été désignés :

Délégués Titulaires :	Jacques Delaune Hugues Ribiollet Raphaël Barouch
Délégués Suppléants :	Didier Renault Pierre Aussel

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Approuve l'installation du Comité Syndical comme énoncé ci-dessus.

004 - 2014 – Election du Président du Comité Syndical du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Monsieur Le Président souligne qu'il convient de nommer le Président du SIAC de la Vallée de Chauvry, pour faire suite au renouvellement des Délégués du Comité Syndical.

Il rappelle que ce vote est placé sous la Présidence du Doyen d'âge, Monsieur Gérard Wagenstrutz.
À qui il cède la parole.

Monsieur Gérard Wagenstrutz sollicite deux volontaires comme assesseurs.

Messieurs Patrice Glandières et Raphaël Barouch acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Gérard Wagenstrutz demande alors s'il y a des candidats, au poste de Président.

Monsieur Didier Dagonet propose sa candidature.

Monsieur Gérard Wagenstrutz enregistre la candidature de Monsieur Didier Dagonet et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

Chaque Délégué dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Monsieur Gérard Wagenutz proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : cinq
- Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : cinq
- Majorité requise : trois

Monsieur Gérard Wagenutz précise que Monsieur Didier Dagonet a obtenu cinq voix dès le premier tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry et installé dans ses fonctions, **à l'unanimité**.

Monsieur Didier Dagonet, Président, prend la présidence et remercie l'assemblée présente.

005 - 2014 – Election du Vice-Président du Comité Syndical du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise qu'il convient à présent, de désigner un Vice-Président, il demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Jacques Delaune propose sa candidature.

Monsieur Didier Dagonet, Président, enregistre la candidature de Monsieur Jacques Delaune et invite les Délégués du Syndicat à passer au vote.

Monsieur Didier Dagonet, Président, proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : cinq
- Nombre de Délégués présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : cinq
- Majorité requise : trois

Le Comité Syndical après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Proclame Monsieur Jacques Delaune, Vice-Président, qui prend ses fonctions immédiatement.

Arrivée de Monsieur Hugues Ribiollet à 20h50

B – Ajout d'un point supplémentaire :

Avant de poursuivre, Monsieur Didier Dagonet, Président demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, relatif à l'approbation du projet de création des réseaux de collecte des eaux usées et la station d'épuration avec son aire d'infiltration.

Le Comité syndical après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve le l'inscription du point supplémentaire à l'ordre du jour : l'approbation du projet de création des réseaux de collecte des eaux usées et la station d'épuration avec son aire d'infiltration.

006 - 2014 – Election des Membres du bureau du Comité Syndical du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Monsieur Didier Dagonet, Président, précise que le bureau est composé de quatre membres au sein du Bureau, le Président, le Vice-Président sont membres de droit et un représentant par Communes Membres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, la désignation de Monsieur Raphaël Barouch pour la Commune de Chauvry et de Monsieur Gérard Wagentrutz pour la Commune pour Béthemont-la-Forêt, en tant que Membres du bureau,

C – Information des décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il présente les **décisions de gestion courante** qui ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

Date :	N° :	Objet :	Montant HT
21 mars 2014	SIAC DM 001-2014	Attribution au Cabinet Amodiag Environnement du marché de missions de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry	260 813.36€ HT

Monsieur Hugues Ribiollet souligne le montant du marché.

Monsieur le Président rappelle que nous avons reçu 14 offres, que le cabinet Amodiag Environnement était l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

D'autre part l'attribution du marché a été faite par la commission d'appel d'offre et avec le soutien très actif de nos partenaires, à savoir le Conseil Général, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Police de l'Eau et bien évidemment le Bureau d'études Vincent Ruby.

007 - 2014 – Attribution des délégations du Comité Syndical au Président et Vice-Président :

Sur le rapport de Didier Dagonet, Président,

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2222-22, de déléguer au Président certaines compétences du Conseil afin de faciliter la gestion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry.

Monsieur Raphaël Barouch demande des précisions sur la délégation qui permet au Président ou au Vice-Président de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; ainsi que sur la délégation relative la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et leur avenant à hauteur maximum de 5%.

Après débat, il est proposé de renvoyer à l'ensemble des Membres du Comité Syndical, les dispositions relatives aux vingt-quatre délégations prévues par le législateur et que ce point soit examiné lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical ainsi que les délégations prévues au bureau du Comité Syndical.

Dans l'attente, il convient d'inscrire un autre point supplémentaire en fin de Conseil relatif au transfert du Bureau d'études Vincent Ruby, au Cabinet Hydratec.

Annulation des points « 007-2014 Attribution des délégations du Comité Syndical au Président et Vice-Président » et « 008-2014 Attribution des délégations au bureau du Comité Syndical » et report de ces points pour le prochain Comité Syndical.

007 - 2014 –Approbation du compte-administratif 2013 :

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières.

Monsieur Patrice Glandières, fait lecture du compte administratif 2013.

Tout d'abord il précise que le compte administratif correspond au compte établi à partir de la comptabilité du Syndicat. Il doit être équivalent au compte de gestion fourni par la Trésorerie.

Il rappelle que le Comité syndical, en séance du 18 novembre 2013, avait inscrit deux factures du bureau d'études Vincent Ruby, en reste à réaliser, qui s'élevaient à un montant total de 1 673.60€.

Avant la fin décembre, la facture de 956€ du bureau d'études Vincent Ruby, nous est parvenue et a été mandatée. Cette facture correspondait à l'étude complémentaire réalisée pour la fromagerie de Chauvry.

En conséquence, il convient de noter que les restes à réaliser au 31 décembre 2013, s'élèvent à 717.60€, correspondant à la facture pour la réunion publique du 22 novembre 2013.

Les comptes de l'exercice dégagent un excédent cumulé en fonctionnement et investissement de **17 099.84€** pour l'année 2013, auquel nous déduisons les restes à réaliser qui s'élèvent à 717.60€.

Le compte-administratif 2013 se décompose comme tel :

I — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement :	
Recettes 2013	10 000.00€
Dépenses 2013	2 088.65€
Résultat 2013	+7 911.35€
Report 2012	+222.69€
Résultat exercice 2013	+8 134.04€

II -- SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant les restes à réaliser qui s'élèvent à 717.60€, qui se déduiront au compte-administratif.

Investissement :	
Recettes 2013	60 068.00€
Dépenses 2013	71 102.20€
Résultat 2013	-11 034.20€
Report 2012	+20 000.00€
Résultat exercice 2013	+8 965.80€

Le Comité Syndical placé sous la présidence de Monsieur Gérard Wagenrutz, passe au vote.

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à **la majorité**, une abstention Monsieur Didier Dagonet, Président,

Approuve le Compte-administratif 2013 tel qu'il a été présenté,

008 - 2014 – Approbation du compte de gestion 2013 :

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières.

Le compte de gestion s'établit comme tel :

	Fonctionnement :	Investissement :
Recettes 2013	10 000.00€	60 068€
Dépenses 2013	2 088.65€	71 102.20€
Résultat 2013	+7 911.35€	-11 034.20€
Report 2012	+222.69€	+20 000.00€
Résultat exercice 2013	+8 134.04€	+8 965.80€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve le compte de gestion 2013.

009 - 2014 – Affectation des résultats :

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières.

Considérant le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 8 134.04€ et 8 248.20€ en section d'investissement. Il n'est ainsi pas nécessaire de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au 1068.

Considérant le résultat d'exercice en investissement qui s'élève à 8 965.80€ en investissement,

Considérant le résultat d'exercice en fonctionnement qui s'élève à 8 134.04€,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 8 134.04€ au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 8 965.80€ au chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté.

010 - 2014 – Approbation du budget primitif 2014 :

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières.

Monsieur Patrice Glandières rappelle que le budget est approuvé par chapitre. Les dépenses et recettes prévues s'élèvent à un montant global de 305 474.04€ dont 18 134.04€ en fonctionnement et 287 340.00€ en investissement.

I- Proposition de budget de fonctionnement :

Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	16 134.04€	002 Reports 2013	8 134.04€
012 Charges de personnel	1 300.00€	74 subvention d'exploitation	10 000.00€
022 Dépenses imprévues	700.00€		
Total de la section	18 134.04€	Total de la section	18 134.04€

II- Proposition de budget d'investissement :

Dépenses :		Recettes :	
020 dépenses imprévues	4 000.00€	001 solde d'exécution d'investissement reporté	8 965.80€
20 immobilisations incorporelles	223 340.00€	13 subventions d'investissement	153 230.00€
21 immobilisations corporelles	60 000.00€	16 emprunts et dettes assimilés	125 144.20€
Total de la section	287 340.00€	Total de la section	287 340.00€

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de **305 474.04€**

Monsieur Le Président souligne que les recettes du Syndicat en fonctionnement proviennent des reports de l'année antérieure et de la dotation des communes adhérentes et de même en investissement.

Pour l'année 2014, il convient cependant de noter qu'une recette générée par un emprunt a été inscrite et qui est nécessaire à l'équilibre du budget.

Monsieur le Président rappelle que le projet de création de la station et des réseaux de collecte s'élève à environ 5 millions d'euros. Le montant emprunté avoisine les un million d'euros.

Actuellement une étude de cet emprunt est en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignation, qui propose un emprunt à taux fixe, pour l'heure basé sur un taux de 2.5%, avec une proposition de remboursement de 25, 28 ou 30 ans ; ce taux sera affiné au moment de la signature du prêt . Le complément nécessaire à l'emprunt se fera auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui propose un prêt à taux zéro.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2014 équilibré en recettes et en dépenses d'un montant de **305 474.04€**, voté par chapitre.

011 - 2014 – Dotation des Communes adhérentes au Syndicat au titre de l'année 2014 :

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que pour l'équilibre du budget il convient que les Communes adhérentes participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

Il rappelle la clef de répartition qui s'établit en fonction de la population des Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry tel que cela a été inscrit dans les statuts de création du Syndicat.

A ce jour, les deux Communes comptent 743 habitants, soit 431 habitants pour Béthemont-la-Forêt et 312 habitants pour Chauvry.

Au vu du budget primitif 2014, il est proposé de demander une participation des Communes qui est identique à l'année 2013 et se répartit comme telle, au vu de la population au 1^{er} janvier 2014 :

	Total	Béthemont-la-Forêt	Chauvry
Population	743	431	312
Participation en fonctionnement	10 000,00 €	5 800,81 €	4 199.19 €
Participation en investissement	20 000,00 €	11 601.62 €	8 398.38 €
Total	30 000,00 €	17 402.43€	12 597.57 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la répartition des participations des Communes adhérentes.

012 - 2014 – Détermination de l'indemnité de la secrétaire du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que la personne qui assurera le secrétariat du syndicat perçoive une indemnité compensatrice annuelle d'un montant de 1 200€ brut, au titre de l'activité accessoire qu'elle occupera au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le versement d'une indemnité au titre de l'activité accessoire qu'exerce la secrétaire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry, d'un montant de 1200€ annuel brut.

013 - 2014 – Désignation de la secrétaire du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Madame Stéphanie Grocaut soit nommée au poste de secrétaire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la nomination de Madame Stéphanie Grocaut au poste de secrétaire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry.

014 - 2014 – Détermination des Membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIAC de la Vallée de Chauvry :

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que chaque Commune adhérente désigne des délégués qui siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres, afin de faciliter la gestion des dossiers relatifs aux marchés publics, qui vont être fort nombreux.

Pour la Commune de Chauvry, les candidats sont :

- Monsieur Jacques Delaune Vice-Président
- Monsieur Raphaël Barouch

Pour la Commune de Béthemont-la-Forêt, les candidats sont :

- Monsieur Didier Dagonet Président,
- Monsieur Gérard Wagentruz,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la nomination des délégués suivants au sein de la Commission d'Appel.

015 - 2014 – Approbation du projet de station d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées :

Monsieur Le Président rappelle le projet de création d'une station d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées pour l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat à savoir Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Il invite les nouveaux Membres de la Commune de Chauvry a consulté le dossier soit au siège du Syndicat, c'est-à-dire en Mairie de Béthemont-la-Forêt soit à la Mairie de Chauvry, qui a toutes les pièces du projet et des marchés qui ont déjà été réalisés.

Il souligne que le projet présenté propose : une aire d'infiltration d'environ 3 500m², qui sera située sur une partie de la parcelle cadastrée A244 appartenant à Madame Sainte Beuve ; ainsi que la station d'épuration qui sera située sur la parcelle cadastrée B413, d'une surface d'environ 11 218m² appartenant au Conseil Général du Val d'Oise.

Aussi il est proposé aux Membres du Comité Syndical de valider le projet de station d'épuration avec son aire d'infiltration et la création des réseaux de collecte des eaux usées sur les deux communes adhérentes et enfin d'autoriser le Président à poursuivre les démarches pour l'acquisition des parcelles afférentes à l'ensemble du projet.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

Approuve le projet de création des réseaux de collecte des eaux usées sur les communes adhérentes au Syndicat, ainsi que le projet d'implantation de la station d'épuration sur la parcelle cadastrée B413 et le projet d'implantation de la zone d'infiltration d'environ 3 500m², sur une partie de la parcelle cadastrée A244

Autorise le Président à poursuivre les démarches d'acquisition des parcelles,

Autorise le Président à signer tous les actes afférents et prendre toutes les mesures pour la mise en œuvre du projet de station d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées.

016 - 2014 – Approbation de l'avenant de transfert du Bureau d'études Vincent Ruby au cabinet Hydratec et autorisation de signature dudit avenant :

Monsieur Le Président rappelle que le Bureau d'études Vincent Ruby qui a en charge l'assistance à maîtrise d'ouvrage la création des réseaux de collecte et les ouvrages de traitement des eaux usées, a été dissolution sans liquidation de la société au cabinet Hydratec.

Cependant Monsieur Le Président précise que nous gardons toujours les mêmes interlocuteurs dans le cadre de notre projet et que cela ne change en rien le montant du marché signé avec le Bureau d'études Vincent Ruby.

Étant donné que le Comité Syndical n'a pas encore donné de délégation au Président et Vice-Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et leur avenant afférent, il convient que le Comité Syndical approuve l'avenant de transfert du Bureau d'études Vincent Ruby au cabinet Hydratec et autorise le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

Approuve l'avenant de transfert du Bureau d'études Vincent Ruby à la société Hydratec,

Autorise le Président à signer tous les actes afférents à cet avenant et poursuivre le marché initial DM001-2012, qui avait été signé et notifié le 13 décembre 2012 avec le Bureau d'études Vincent Ruby

D – Informations diverses :

► Constitution d'un groupe de travail relatif aux emprunts contractés par le Syndicat :
Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que le Comité Syndical ne lui donne pas la délégation relative aux emprunts et ainsi constitue un groupe de travail élargi pour les questions relatives aux emprunts que le Syndicat devra contracter.
Il propose d'associer Monsieur Patrice Glandières, directeur financier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la constitution d'un groupe de travail pour toutes les questions relatives aux emprunts contractés par le Syndicat., qui se composera des personnes suivantes :

Monsieur Didier Dagonet, Président,
Monsieur Jacques Delaune, Vice-Président,
Monsieur Gérard Wagentruz,
Monsieur Raphaël Barouch
Monsieur Patrice Glandières.

► Monsieur Didier Renault demande quand nous aurons une idée sur le prix de l'eau.
Monsieur Le Président répond que nous aurons une idée sur le prix de l'eau dès que la question de l'emprunt sera réglée.
C'est pourquoi il rappelle aux Membres du groupe de travail sur l'emprunt, que ce point sera à traiter prioritaire et très rapidement dans les semaines à venir.

► Raccordement de la fromagerie de Chauvry à la Station :
Monsieur Le Président rappelle à Monsieur Hugues Ribiollet qu'il doit nous rendre réponse par écrit sur son intention de raccorder sa fromagerie sur la station d'épuration.
Faute de quoi cela retarde le dossier.
Une troisième copie du courrier sera transmise à Monsieur Ribiollet.

<p style="text-align: center;">PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 23h06</p>
--

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Comité Syndical
du 17 avril 2014 à 20h30 :**

003-2014	Installation du Comité Syndical
004-2014	Election du Président du Comité Syndical du SIAC de la Vallée de Chauvry
005-2014	Election du Vice-Président du Comité Syndical du SIAC de la Vallée de Chauvry
006-2014	Election des Membres du bureau du Comité Syndical du SIAC de la Vallée de Chauvry
007-2014	Approbation du compte-administratif 2013
008-2014	Approbation du compte de gestion 2013
009-2014	Affectation des résultats
010-2014	Approbation du budget primitif 2014
011-2014	Dotations des Communes adhérentes au Syndicat au titre de l'année 2014
012-2014	Détermination de l'indemnité de la secrétaire du SIAC de la Vallée de Chauvry
013-2014	Désignation de la secrétaire du SIAC de la Vallée de Chauvry
014-2014	Détermination des Membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIAC de la Vallée de Chauvry
015-2014	Approbation du projet de station d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées
016-2014	Approbation de l'avenant de transfert du Bureau d'études Vincent Ruby au cabinet Hydratec et autorisation de signature dudit avenant

M. Dagonet Président		M. Delaune Vice-Président	
M. Wagentrutz Délégué Titulaire		M. Ribiollet Délégué Titulaire	
M. Glandières Délégué Titulaire		M. Barouch Délégué Titulaire	
M. Stéphane Brunetti Délégué suppléant		M. Didier Renault Délégué suppléant	
M. Régis Rousseau-Caffier Délégué suppléant		M. Pierre Aussel Délégué suppléant	